

COMMUNE  
DE  
VILLIERSFAUX

41 100

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MARS 2026

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 9

DATE DE CONVOCATION

16/03/2026

ELECTION DES  
DELEGUES  
COMMUNAUX AU  
SEIN DU SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL  
DE DISTRIBUTION  
D'ELECTRICITE DE  
LOIR ET CHER

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, 9 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Villiersfaux se sont réunis à la mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Mmes Caille Valérie, Corbin Martine, Guettier Gaëlle, Puichafray Noémie, Provost Annick, Mrs Bertin Cyrille, Charpin Vincent, Diard Maxime, Moyer Franck, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

Excusés/Pouvoir : M. Desvaux Philippe a donné pouvoir à M. Charpin Vincent  
M. Richer Julien a donné pouvoir à Mme Puichafray Noémie

Secrétaire de séance : Mme Annick Provost

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les organes délibérants de l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale doivent être renouvelés à la suite des élections des conseils municipaux.

Madame le Maire informe le conseil que la commune est membre du « syndicat intercommunal de distribution d'électricité de Loir et Cher »,

Que conformément aux dispositions de l'article 7 des statuts de ce syndicat (autant de titulaire que de suppléant), il convient de procéder à l'élection des délégués de la commune de Villiersfaux.

Conformément aux dispositions de l'article L5212-7 du CGT, le choix du conseil municipal peut porter « sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal » à l'exception des agents employés par ce syndicat.

Ainsi, le conseil municipal peut élire les personnes qui ne font pas partie du conseil municipal.

**Sont proposées aux voix du conseil municipal les candidatures suivantes :**

Délégué titulaire : M. Maxime DIARD

Délégué suppléant : M. Philippe DESVAUX

**Sont élus délégués de la commune au sein du syndicat intercommunal de distribution d'électricité de Loir et Cher :**

Délégué titulaire : M. Maxime DIARD, à l'unanimité

M. Philippe DESVAUX, à l'unanimité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214102931-20260320-22-2026-DE

N°22-2026

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2026

Publication : 21/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Au Registre sont les signatures.

expédition conforme :

La secrétaire de séance, Annick PROVOST Le Maire, Franck MOYER

